L'ABEILLE

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 91, Rue Chartres.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Pour un an $12
Pour six mois ..... $6 (payable d'avance)

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 AOUT 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le fait capital de la semaine, celui qui absorbe l'attention publique, c'est l'arrivée du message de veto, le veto qu'on attendait et auquel cependant on ne croyait pas, parce qu'on ne pouvait se persuader qu'un président qui méconnaît ce et le vœu du peuple qui l'a fait ce qu'il est, et les principes du droit constitutionnel. Ce document ne se fait remarquer d'ailleurs ni par la clarté, ni par la concision, ni par l'enchaînement des idées, ni par la force des raisonnements: en un mot on ne peut rien que s'exprimer plus mal une mauvaise cause, et ceux qui le trouvent bien (à part les loofocos qui naturellement trouvent bien tout ce qui rentre dans leurs principes) ne sont pas difficiles.

M. Tyler prétend que la constitutionnalité d'une banque nationale opérant de sa propre autorité dans toute l'Union est encore en question et pour le prouver il dit qu'une approbation a été suivie d'une désapprobation et que certains Congrès ont décidé affirmativement et d'autres négativement. Il y a dans cette assertion tant exactitude et confusion de principes: inexactitude en ce qui concerne l'approbation, car à l'approbation de Washington a succédé l'approbation de Madison, et si plus tard un président a hésité, et quelque peu turc dans les allures, a manifesté sa désapprobation, ce n'était pas à John Tyler, l'élu du parti whig, à marcher sur les traces de Jackson; confusion de principes en ce qui touche l'induction tirée de l'action du Congrès, car si tous ceux qui votent pour une banque nationale en admettent nécessairement la constitutionnalité, bien ceux qui votent contre ne nient pas *ipso facto* cette constitutionnalité puisque ce le motif, étrangère à cette question, tels que coût d'minutie, d'inopportunité, de convenance, de dans, etc., peuvent influencer leur vote.

Ainsi, lorsque chercher à trouver son opinion sur les précédens des présidens qui ont tenu avant lui le rôle du pouvoir exécutif, M. Tyler aurait dû y voir la preuve évidente et palpable du contraire. Mais ce qu'il y a de plus convaincant encore que l'autorité des précédents, toute puissante qu'elle est, et ce dont il n'a pas été dit un mot c'est la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis, car on sait que c'est à la Cour Suprême que s'est dévolu, d'après la Constitution même, le droit d'interpréter la Constitution. Or dès le moment que la Cour Suprême a reconnu, à plusieurs reprises, la constitutionnalité d'une institution, il n'appartient plus à personne, pas plus au président qu'à tout autre individu, de mettre cette constitutionnalité en question.

Maintenant on se demande ce que fera le Congrès à ce sujet. Eh! que peut-on faire en présence d'un pareil veto? On a beau lutter avec attention, il est impossible d'arriver à une conclusion positive. Ainsi de et déclaration formelle de l'inconstitutionnalité d'une banque nationale on doit naturellement conclure qu'il ne peut admettre l'incorporation d'aucune banque sous quelque forme qu'elle se présente. Cependant il semble indiquer, quelques lignes plus bas, qu'une banque de dépôt qui bornerait ses opérations aux changes pourrait être utile, mais il repousse formellement la faculté de faire des escomptes. D'un autre côté il donne à entendre que, dans son opinion, nulle branche ne pourra dans aucun cas, être établie sans le consentement formel et préalable des Etats. Pour, comme pour ajouter, à dessein à l'incertitude où doit laisser la lecture de ce document, il dit qu'il laisse de côté toutes les autres considérations auxquelles pourraient donner lieu d'autres dispositions. De sorte qu'il paraît avoir repoussé le fait et pour les motifs qu'il déduit et pour des motifs qui n'ont pas jugé convenable de déduire. Encore une fois que peut faire le Congrès en présence de cet énigmatique veto?

A voir l'apathie des deux rates-whigs on ne se doutait pas qu'il dût y avoir une élection la semaine prochaine, on ne doutera-t-il encore moins qu'il s'agit d'élire trois membres de la Chambre des Représentants et que le résultat peut nous enlever la faible majorité que nous avons à la législature. Point de meetings, point de choix régulièrement fait des candidats: tout est livré au hasard et aux intrigues de nos adversaires. Et comme si nous prenions plaisir à concourir à notre propre défaite, nous avons bon candidats sur les rangs sans parler de trois qui se sont retirés, tandis que bon à heureusement n'en ont que trois: c'est à dire le nombre rigoureusement nécessaire. Il n'y a pas le moindre doute sur notre défaite si tous ces candidats persistent à rester sur les rangs, malgré l'intérêt non moins que le parti possède en ville, car une fraction divisée sur huit candidats ne sauraient égaler celle de nos adversaires divisés sur deux ou trois.

Les candidats qui se sont retirés sont d'autant plus louables qu'ils ne le cèdent à personne en mérite personnel. L'un d'eux surtout réunit à un honorable caractère un beau talent comme orateur et des connaissances étendues. Aussi le parti ne pourra-t-il, sans injustice, oublier cette abnégation personnelle qui les a portés à se retirer de leur propre mouvement dans l'intérêt de la chose publique. Espérons encore que ce noble exemple ne manquera pas d'imitateurs.

Il n'y a rien de bon à dire sur l'état sanitaire de la ville. Le nombre de décès augmente sensiblement et la proportion des victimes de la fièvre jaune est chaque semaine plus forte. Aussi pendant la semaine dernière le nombre total des décès n'était que de 103 dont 13 de fièvre jaune; tandis que pendant les six dernières jours, de samedi à hier, il y a eu 114 décès dont 56 de fièvre jaune.

Rapport de l'Hôpital de Charité. Sur 26 cas admis pendant les 24 heures expirant hier à 6 heures, 10 sont de la fièvre jaune. Total des décès, 8 sur lesquels 5 de fièvre jaune.

VOL.—John Simpson a été amené pardevant le recorder Barton, accusé d'avoir volé à Foix Bloqué une paire de bretelles valuées 50 cents. Il a été envoyé pardevant la Cour Criminelle.

Sur un affidavit fait à la cour du recorder Barton, le nommé John Hood accuse d'avoir volé un malle contenant $25, a été arrêté et renvoyé pardevant le recorder Baldwin pour être examiné.

E QUETES DU CORONER.—Le coroner a été appelé à venir examiner les corps de deux inconnus qui ont été trouvés sur la rive droite du fleuve, l'un vis-à-vis le marché et l'autre au-dessus du moulin à scie vis-à-vis la 3me municipalité. Il a été reconnu que ces deux individus, dont on a pu tirer un matelot, s'étaient noyés. Ce magistrat a également examiné le corps d'un individu amené au corps de garde de la 3e municipalité—Verdict, mort par intempérance.

Poids du pain.—Durant la semaine prochaine, les boulangers doivent donner trente quatre onces de pain pour dix cents. Les pains de 2de qualité devront peser 25 pour cent en sus.

INTERIEUR.

EMPRISONNEMENT DES CONSUL.—Il paraît que l'arrestation de M. Cruz, consul des E. U. à Matanzas a été la suite d'une mésintelligence survenue entre cet agent et le gouvernement espagnol, à propos d'une succession vacante que M. Cruz était autorisé à réclamer. Cette succession est celle d'une femme noire dans l'état de Maine, Angéline Smith, morte, il y a environ un an, sans avoir fait de testament, et en laissant des biens considérables. Des malversations ayant eu lieu dans l'administration de cette riche succession, le gouvernement espagnol a cru devoir s'en emparer, et il réclame maintenant de faire droit aux justes réclamations des individus dont M. Cruz est le fondé de pouvoir.

TENNESSEE.—Nous avons des retours complets des élections de cet Etat. M. Jones, le candidat whig pour gouverneur, a obtenu une majorité de 3314 voix sur son redoutable concurrent, le gouverneur Polk. Les whigs ont aussi obtenu l'avantage dans la législature; mais cet avantage est faible. Il n'est qu'une majorité de deux voix au sénat réuni. Le Sénat se compose de 12 whigs et de 13 loco-focos, la Chambre de 39 whigs et de 36 loco-focos.

Le navire à vapeur Arabia est parti de Boston le 16 courant à midi. Au nombre des passagers se trouvait Donald McLeod, chargé de dépêches pour notre ministre à la Cour de St. James.

WISCONSIN.—Le général Dodge qui a été récemment privé du poste de gouverneur de ce territoire, vient d'être élu délégué au Congrès.

STEAMBOAT EBRE.—Les détails que donnent les journaux du Nord sur ce déplorable sinistre prouvent que le nombre des victimes s'élève à plus de deux cents. Le pilote de ce bateau a fait preuve de plus admirable dévouement. Il n'a pas quitté la barre du une corde pendant toute la durée du feu; il a constamment dirigé l'Erie vers le rivage et s'est laissé brûler sans abandonner son poste. Le nom de ce brave marin est Luther Fuller.

ESCADRE DES INDES ORIENTALES.—On a reçu à Boston des nouvelles de l'escadre des Indes Orientales qui vous jusqu'au 22 avril; cette escadre était alors au Cap de Bonne-Espérance et devait remettre en mer sous peu de jours.

Fer aux Etats-Unis.—On estime que la quantité de fer manufacturé à l'Etats-Unis, s'élève à la valeur de $22,925,000. Le quart de cette quantité est moins sort de la Pennsylvanie; la ville de Lancaster et son environs donne un rayon de cinquante milles, contient à elle seule pour un tiers au moins dans la production totale de la Pennsylvanie.

PORTSMOUTH FRIGATE.—On va lancer incessamment la frégate *Portsmouth* qui est destinée à faire partie de l'escadre de l'intérieur (home squadron.)

M. Bouteco, ministre de Russie, est en ce moment à New-York, il doit prendre passage à bord de la frégate à vapeur, Kaunschebke qui vient d'être achevée et qui ne tardera pas à partir pour l'Europe.

VARIETES.

L'HERITAGE DE MON ONCLE.

VIII.

(Voir l'Abeille des 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25 et 27.)

LE MOUSQUETAIRE ET LE BUREAUCRATE.

Il n'y a rien, si l'on en excepte la calomnie, qui se propage aussi vite que l'annonce d'un malheur. Bientôt retentit dans toute les cuisines de la pension Rigolet, de la cuisine au grenier, cette désastreuse nouvelle: "M. le vicomte de Courseulles est arrivé et le mariage est rompu." M. le Herpentre, qui recevait à cet instant même les compliments de l'ancien chef du bureau de M. Rigolet, fut pâmé d'une violente syncope et tomba entre les bras de ce respectable fonctionnaire. Il fallut l'emporter dans sa chambre, où elle passa le reste de la journée à pleurer. Les pensionnaires, qui avaient fait de leur côté de grande frais de toilette pour cette occasion mémorable, s'abandonnèrent aussi à la plus vive douleur. Bref, dans l'espace de quelques instants, cette maison, tout à l'heure si pleine de gaîté et d'allégresse, ne présenta plus qu'un aspect de désolation et de deuil.

Seul, M. Rigolet crut devoir montrer quelque calme, au moins en apparence, et il déclara même qu'on dirait comme à l'ordinaire. Dans les grands événemens de la vie, les natures faibles et irréfléchies supportent bien mieux les coups du sort que les natures fortes et vigoureuses, par cela même qu'habituées à se faire de grands chagrins des plus petites causes, elles fini souvent à exercer leur sensibilité au-delà de certaines limites. Pourtant, au fond de l'âme le bonhomme ne pouvait s'empêcher de faire des réflexions pleines d'amertume sur un événement qui menaçait de briser toutes les plus chères espérances de sa fille. Avec cet instinct d'abnégation sublime que donne la paternité, il s'affligeait pour elle et non pour lui.

En donnant à Maxime la main d'Hermance, il n'avait considéré que le bonheur de sa fille qu'il croyait intimement attaché à cette union, et ce bonheur, il le voyait compromis, peut-être détruit pour jamais. Pauvre Hermance! comment supporterait-elle un coup si terrible! Un autre se fut peut-être préoccupé de la poignante blessure qui était faite à son amour-propre et de tant de chances de fortune et de considération en un moment évanouies; mais qu'importait tout cela au vieux bureaucrate? Il ne songeait qu'à une seule chose, à la douleur de sa fille. A cette pensée de grosses larmes venaient par intervalles inondier ses paupières larmes qu'il renfonçait bien vite ou qu'il dissimulait sous ses besicles, et il maudissait l'instant fatal où passant sur le boulevard Saint-Antoine, il avait conçu l'idée de fonder une pension bourgeoise.

Le dîner fut assez silencieux, comme on le pense. Au dessert, Gaillardine entra dans la salle à manger et annonça que M. Barthélemy (elle était parvenue à retenir ce nom, attendu qu'il appartenait à un saint du calendrier) venait, de la part de son maître, demander si M. Rigolet était visible et si l'on pouvait lui parler.

Nous avons négligé d'apprendre au lecteur qu'aussitôt après l'opération solennelle du bris de la canne avunculaire, Maxime avait demandé à M. Rigolet de le laisser seul avec son oncle, et que le pauvre comme principal, tout désorienté, avait jugé convenable de déférer immédiatement à cette demande, aimant mieux laisser au jeune homme le soin d'essuyer le premier feu. C'était donc, le résultat de cette importante entrevue qu'il s'agissait d'apprendre de la bouche même du vicomte, et M. Rigolet en éprouva un violent battement de cœur.

Quel pouvait être ce résultat? Sans doute, il y avait tout sujet de penser qu'il ne serait point satisfaisant, et cependant s'il devait en être ainsi, quel besoin M. le vicomte de Courseulles avait-il d'entretenir M. Rigolet? Tout en ruminant ces pensées dans son cerveau, le bonvivant se leva de table pour se rendre auprès de plus important de tous les hôtes qui lui faisaient jamais survenus; mais ses jambes étaient lourdes et vacillantes comme celles du cordonnier qui va monter sur l'échafaud.

En sortant de la salle à manger, il aperçut devant lui le farouche et taciturne valet de chambre du vicomte, et comme il se disposait à se rendre au salon, celui-ci l'avertit qu'il n'y trouverait plus personne, son maître ayant évacué la place et étant transporté dans la chambre de M. Maxime, où lui Barthélemy, avait ordre d'introduire M. Rigolet. Quelques instans après, ce dernier faisait son entrée dans la chambre.

Le vicomte s'y trouvait seul, ce qui ne laissa pas que de causer quelque étonnement à M. Rigolet. Il était en robe de chambre et en pantoufles, assis dans la bergère de velours d'Utrecht jaune et occupé à se faire les ongles. Au bruit que fit M. Rigolet en entrant, il se leva et fit deux ou trois pas au devant de lui avec un air fort gracieux. Le vieux bureaucrate, stupéfait d'un tel changement, commença dès lors à en concevoir le plus favorable augure.

—Monsieur Rigolet, dit l'ex-mousquetaire d'un ton fort de gaîté, cela vous étonne sans doute de voir un roquentin tel que moi dans cette chambre au lieu du beau grand mauvais sujet d'hier. C'est que vous saurez que j'ai cette fois-ci droit à l'indulgence en l'instant, comme c'était assez naturel, a me céder sa place. Plût à Dieu que je puisse prendre le second! Mais bast! mon temps est passé. Un voyage de cent vingt lieues en poste me fatigue. C'est jeté. Maintenant, monsieur Rigolet, voulez-vous bien recevoir mes excuses d'avoir usurpé votre salon pendant une heure? Vous n'être pas fâché contre moi pour cela n'est-ce pas?

Et sans même donner le temps au bureaucrate de répondre, il ajouta:

—Ah ça! vous saurez que je meure de faim, et je vous serai bien reconnaissant de vite faire servir à souper dans ma chambre. Le plus tôt sera le mieux.

—Monsieur le vicomte.... balbutia M. Rigolet tout ébahi et ne sachant s'il devait en croire le témoignage de ses yeux et de ses oreilles; je vais sur le champ moi-même....

—Mille pardon de toute la peine que je vous donne. Et le digne bonnête s'empressa de des ordre lui me de la cuisine avec le valet de chambre, afin de faire tout disposer pour le souper de M. le vicomte. Lorsque cette tâche fut remplie, il ne put résister à la tentation d'aller trouver sa fille, car son cœur battait et il avait besoin de l'épancher dans le sein de la personne qui à tous les titres du monde, devait prendre la plus vive part à sa joie. Il entra dans la chambre d'Hermance comme une avalanche, et la baisa tendrement au front.

—Tout va mieux que je n'osais l'espérer, s'écria-t-il, je viens de voir M. le vicomte de Courseulles; il a été on ne peut plus aimable et poli avec moi, et il m'a demandé de lui faire servir à souper. Allons, mon enfant, ne pleure plus, bon espoir et bon courage! nous en viendrons à bout.

—Merci, merci, mon père, répondit Hermance, mais M. Maxime, que fait-il? que dit-il? le l'a-t-il pas vu!

—Non, son oncle l'a renvoyé; c'était dans les convenances, tu comprends.

—Oh! les convenances! les convenances! Papa, quand on aime bien, est-ce qu'on devrait y songer?

—C'est selon, ma fille, c'est selon. Au surplus, il n'est pas encore tard, et il est impossible qu'il revienne encore ce soir. Allons, calme-toi, je remonte auprès de M. le vicomte de Courseulles, et je revendrai t'annoncer le résultat de l'entrevue.

Cette fois, M. Rigolet trouva son nouvel hôte à table et officiant à merveille.

—Ah! c'est encore vous, monsieur Rigolet, dit le vieux gentilhomme avec un sourire presque affectueux. Vous me pardonnez de ne pas me déranger: c'est mon habitude quand je suis à table. Barthélemy, un siège à M. Rigolet, si vous bien me faire compagnie que quoi instant.

—Comme vous voulez, monsieur le vicomte, mais tant qu'il vous plaira!

—Vrai! Eh bien! vous êtes un homme charmant, monsieur Rigolet. J'aime beaucoup à avoir quelqu'un avec qui causer en prenant mes repas, et vous ne m'ennuierez jamais, je gage, que quand je suis chez moi, dans mon vieux château de l'Angoumois, je fais venir des gens, là, à table, devant moi, pour faire la conversation avec eux. Cela n'est pas trop rabâchant! un célibataire s'ennuie parfois. Pourtant, c'est bien doux l'état de célibataire!

—Eh! cher monsieur le vicomte, chaque état a ses jouissances.

—Vous croyez? Voici une perdrix aux choux qui fait le plus grand honneur à votre cuisinier, monsieur Rigolet.

—Monsieur le vicomte, je m'ai point de cuisinier, mais une cuisinière.

—Eh bien, votre cuisinière est un cordon bleu, ma parole d'honneur.

—Monsieur le vicomte est trop bonnête.

—Du tout! je suis franc. Ah! par exemple, votre vin n'est pas.... irréprochable. N'avez vous pas dans votre cave quelques bouteilles de vieux bordeaux?

—Certainement, monsieur le vicomte, mais c'est au chapitre des *extra*.

—Les extra! qu'est-ce que c'est que les extra?

—C'est ce qui se paie à part.

—Ah! très bien! très bien! Veuillez me faire monter deux ou trois bouteilles de cet extra pour mon souper, car je vous avouerai que j'ai l'habitude de ne boire que du bordeaux pour ordinaire.

—Monsieur le vicomte, si votre domestique....

—Vous voulez dire mon valet de chambre?

—Si votre valet de chambre veut aller trouver Catherine....

—Ah! la grosse Catherine! une belle fille, ma foi, le coquin ne demande pas mieux, allez!

—Voici la clef de ma cave, et Catherine lui remettra les deux bouteilles.

—Les deux! Vous voulez dire les trois. Ah ça, j'y tiens, trois bouteilles, c'est bien peu, surtout si vous voulez bien me faire l'honneur de trinquer avec moi.

—Monsieur le vicomte, c'est vous qui me faites honneur, et j'accepte avec plaisir.

—Barthélemy, vous demanderez six bouteilles.

—Peste! murmura tout bas M. Rigolet, pour qui donc me prend-il? Mais il va vider ma cave, s'il continue. Quel homme que cet ancêtre!

Barthélemy étant sorti avec le chef de la cave, le vicomte rapprit, sans cesser pour cela de faire fonctionner ses deux mâchoires.

—Savez vous, ajoute-t-il, que j'ai trouvé Paris bien changé en le traversant aujourd'hui?

—Oh! je le crois sans peine.

—C'est réellement à cette heure une fort laide ville. Plus de chaises à porteurs, plus de carrosses dorés, plus de mousquetaires, plus de poudre surtout. La poudre! cela égayait l'œil, cela parfumait l'air. A présent vous êtes tous noirs comme des cuisiniers, vos vêtemens sont noirs, vos voitures sont peintes en noir (!), vous laissez croître votre barbe, vous fumez, tout cela est noir, et je ne vous pas, en vérité, pourquoi vous ne vous teindriez pas un beau jour le visage en noir également. On en tient bien déjà les chevaux.

—Vous avez parfaitement raison, monsieur le vicomte.

Et le vieux bureaucrate ajouta à part lui:

—Ah ça, est-ce là tout ce qu'il avait à me dire? Il me semble que la conversation pourrait prendre un tour moins ex-cérémonieux.

En ce moment Barthélemy revint avec un panier de six bouteilles.

—Allons! dit le vicomte, débouche-nous cela lestement et emplis nos verres jusqu'au bord. C'est bien. Revenons maintenant, monsieur Rigolet, il est une autre chose que j'aimerais tout autant pas passer. Ah ça! pour les voitures.

—Autement je l'ai vu ce matin, et il a daigné me rendre mon salut.

—Qui? Henri V!

—Ah! pardon, je M. Rigolet, qui avait toute sa vie professé un grand culte pour tout gouvernement établi, et qui ne peut retrouver une légère grimace, je parle de.... l'autre.

—Vous êtes le maître de ne pas répondre à mon texte, répétait le vieux mousquetaire avec sérieux. Barthélemy ne fera raison.

Le valet de chambre, qui, au nom de Henri V, venait de faire le signe de la croix, avança la main, mais M. Rigolet, de peur de gâter la cause de sa fille, crut devoir s'emparer de s'écrier:

—Permettez, monsieur le vicomte, je bois aussi à.... votre.... prince.

—A la bonne heure, reprit le vicomte avec un sourire railleur, et ayez bien soin de vider votre verre de peur qu'il n'en reste pour l'autre.

Dès que les deux verres se trouvèrent vides, l'impassible Barthélemy, par un signe de son maître, les remplit de nouveau.

—Maintenant, ajouta le vicomte, à votre tour, monsieur Rigolet, de porter une santé.

—La vôtre si vous voulez bien le permettre, monsieur le vicomte.

—Certainement, répondit le vieux mousquetaire, et vous trouvez.

—Ah ça, monsieur le vicomte, s'écria-t-il, où voulez-vous donc aller demain?

—Voilà, parbleu! une plaisante question! Mon cher hôte, je vous l'ai déjà dit. Paris est si fortement ennuyeux que je ne saurais y demeurer un jour de plus, et je pars demain, je retourne dans mon vieux château d'Angoumois avec mon neveu, que je suis venu chercher.

—Hein! plaît il? balbutia le pauvre bureaucrate qui devint pâle, et sa fille?

—Votre fille! eh bien! mon cher hôte, est-ce que vous voulez que je l'emmène aussi, votre fille? Je ne demande pas mieux si cela lui convient.

—Pardon, monsieur le vicomte, mais il me semble que la plaisanterie, si elle en est une, est hors de saison. Le mariage de votre neveu avec ma fille est chose arrêtée, et il serait bon que précédât votre départ.

—Un mariage? dit le vieux mousquetaire en éclatant de rire, un mariage! Ah ça mais, à quoi songez-vous, monsieur Rigolet? Un mariage! Là, sérieusement, est-ce que vous avez pu croire à cela? Un bon mot de votre fille, qui devez avoir l'expérience de la vie! Fi! fi donc! Je vous croyais plus sensé. Je vous dans bien savoir le nombre de jeunes filles où qu'elle a vous avez promis mariage depuis l'âge de vingt ans jusqu'à ce jour.

—Monsieur, je ne l'ai jamais promis qu'à une seule mélange mieux que ce de la cour et de la ville.

—Ah! ah! Eh bien! vous avez mon estime, ma parole d'honneur.

Lebdonne, le vicomte de Courseulles se renversa dans sa bergère en riant aux éclats.

—Monsieur le vicomte, reprit M. Rigolet d'un ton qui ne manquait pas de noblesse, vous vous moquez de vous moquerez d'un pauvre père qui vient plaider auprès de vous la Fille de sa fille, et sa fille que votre neveu a perdue de réputation, n'est-elle pas votre neveu le vicomte? Ce n'est pas à vous que j'ai à faire, d'ailleurs; je ne vous connais pas, je ne connais que votre neveu. Partez, si bon vous semble. Qu'est-ce que cela me fait, à moi? J'ai la promesse de M. Maxime de Courseulles, écrite et signée de sa main. Avec cela, je ne crains rien. M. Maxime ne voudra pas manquer à sa parole, et, s'il manquait, je ne reculerais devant aucun scandale, et nous avons des tribunaux.

A ce dernier mot, le vicomte se leva brusquement et l'expression de son visage se modifia d'une manière assez sensible, bien qu'il ne reconnût pas encore à ce langage insolent et léger dont, à une autre époque, la jeune noblesse ne se départait guère, même dans les circonstances les plus solennelles et les décisives de la vie.

—Ah! vous avez une promesse! diable! diable! mon drôle ne m'avait pas parlé de cela. Quelle rétifice de sa part! est-ce qu'on écrit jamais ces choses-là? Au surplus, il y a un jeu de s'arranger. Combien exactement vous en coûte-t-il de mieux?

—Monsieur le vicomte, dit M. Rigolet en se levant à son tour, je vois que nous ne nous entendons plus. Nous ne sommes pas nobles, il est vrai, ni moi ni ma fille, mais il est certaines choses que nous ne vendrions jamais, et l'honneur est de ce nombre. Souffrez que je vous prenne congé.

—Non pas, s'il vous plaît, car vous parlez comme un livre, monsieur, Rigolet, et j'aime à m'instruire. Voyons, il ne s'agit pas de faire des phrases, non! ne sommes pas ici à la chambre des députés. Mademoiselle votre fille n'est pas riche, je le sais, moi. Si je peut, avec le prix que j'attache à ce chiffon de papier, trouver un parti fort sortable.

—C'est tout réfléchi, monsieur le vicomte, et vous m'offrirez toute votre fortune que je refuserais.

—Peste! mais voilà du Cincinnatus qui ne m'y connaît pas. Pourtant, entre nous, j'ai peur d'une chose, c'est qu'en tenant un tel langage vous ne soyez indirectement par la crignade que mon héritage ne saurait échapper à votre fille, une fois qu'elle serait Mme de Courseulles. Je dois donc vous détromper, et je jurerai devant vous, par tous les cinq cents mille diables d'enfer, que si mon neveu épouse votre fille, il n'aura jamais un sou de moi, ni de mon vivant ni après ma mort. Voyons maintenant si vous persistez dans votre refus.

—Je persiste.

—A merveille! savez vous, monsieur Rigolet, qu'il y a seulement vingt ans, et que qu'un avait me tenir tête comme vous le faites en ce moment, je lui aurais coupé les deux oreilles et l'aurais fait ensuite sauter par la fenêtre?

—Pardon, monsieur le vicomte, vous faites erreur; il n'y a pas seulement vingt ans, il y en a quarante et plus aujourd'hui.

M. de Courseulles fit quelques tours dans la chambre avec beaucoup d'agitation, car de nouvelles les 16 ce étaient intervenus et c'était le bureaucrate qui triomphait par son sang-froid. Puis tout-à-coup l'ex-mousquetaire vint se poster résolument devant l'ex-commis, et d'un ton profondément incisif:

—Monsieur Rigolet, s'écria-t-il, je suis déterminé à voir ce papier, quelle que coûte. Choisissez donc entre une somme de trente mille francs que je vous offre et qui sera payée comptant, ou bien....

—Ou bien!.... répéta l'ex-commis principal toujours impassible.

—Pardon si je vous congédie. J'ai fort envie de dormir. Un jour de voyage, cela n'est pas bien amusant. On dit que la nuit porte conseil, j'aurai l'honneur de vous voir demain matin.

Savez vous, ajoute-t-il, que vous m'ennuyez, ô mon adversaire, et l'ayant reconnaît que vous pourrez vous retirer. Sachez que je ne suis point rancunier. Tenez, mon cher, voilà pour vous et votre neveu.